

CONVENTION DE PARTENARIAT

Relative à :

LA MISE EN PLACE D'UNE FORMATION AUX AIDANTS.

Entre :

LE CCAS/EHPAD NOUSTE SOUREILH ET FRANCE ALZHEIMER PYRENEES ATLANTIQUES

Entre les soussignés :

France Alzheimer Pyrénées-Atlantiques, sis 116 avenue du TONKIN 64140 LONS, représenté par ,
Monsieur LAPABE, agissant en qualité de Vice-Président,

d'une part,

et

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Pau, sis 1 place Samuel de Lestapis 64000 Pau,
gestionnaire de l'EHPAD Noust Soureilh, établissement représenté par sa Vice-présidente, Madame
Béatrice JOUHANDEAUX, adjointe à la ville de Pau chargée des solidarités.

d'autre part,

Préambule :

L'un des premiers objectifs de l'Association est de permettre à toutes les familles de trouver de l'aide
et de se faire accompagner, quelle que soit leur situation personnelle, financière ou
géographique. Pour soutenir ces familles, souvent fragilisées par le diagnostic de la maladie, les

associations départementales assurent un travail de proximité, répondent à leurs interrogations, les soutiennent et leur proposent des solutions adaptées.

Résolument engagée, France Alzheimer et maladies apparentées, place l'Humain au cœur de sa mission, dans un souci de tolérance, de partage et de solidarité. L'Association mène ses actions et ses projets en se basant en priorité sur le vécu et les témoignages des personnes malades et de leurs proches aidants. Pour qu'ils soient au cœur de leur parcours de soins et de vie.

L'EHPAD Nouste Soureilh dispose d'une Unité de Vie Protégée de 14 places accueillant des résidents souffrant de la maladie d'Alzheimer ou apparentée avec des comportements moteurs aberrants. D'autres résidents diagnostiqués Alzheimer mais sans déambulation sont par ailleurs accueillis dans le secteur traditionnel de l'établissement. L'établissement a alors pour mission non seulement l'accompagnement du résident dans les actes de la vie quotidienne, mais également la prise en compte et la recherche continue d'inclusion des proches aidants dans une recherche continue de qualité de l'accompagnement.

ARTICLE 1 - OBJET & OBJECTIFS :

La présente convention a pour objet la mise en place d'une formation à destination des aidants dont l'aidé est accueilli en EHPAD.

Si l'association propose déjà des formations pour les aidants de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, une formation spécifique est créée pour permettre de correspondre aux spécificités de l'accueil en établissement de ces personnes. Cette formation permettra alors d'accompagner les aidants dans le changement de paradigme de l'accompagnement de leur proche et dans l'appropriation de leur nouvelle place dans un accompagnement bipartite de leur proche.

ARTICLE 2 - MODALITES & MISE EN OEUVRE

La formation est exécutée par France Alzheimer dans les locaux mis à disposition par le CCAS au sein de l'EHPAD Nouste Soureilh.

L'association met à disposition une psychologue et un bénévole afin d'assurer le temps de formation.

L'établissement met à disposition une salle, assure la communication aux aidants et leur propose de participer à la formation. La liste des participants est ensuite communiquée à la psychologue de France Alzheimer qui les contacte individuellement.

Le temps d'intervention est de 10h réparties en 4 séances de 2h30, se déroulant de 17h à 19h30.

Les dates déterminées sont les suivantes :

- Mardi 26 novembre
- Mardi 3 décembre
- Mardi 10 décembre
- Mardi 17 décembre

ARTICLE 3 – COMMUNICATION

S'ils le souhaitent, l'association France Alzheimer et le CCAS de Pau pour l'EHPAD Nouste Soureilh peuvent communiquer sur le partenariat passé. Pour ce faire, les parties prenantes s'engagent à :

- S'informer mutuellement, en amont de toute communication et diffusion, de leur volonté de communiquer, du contenu proposé et des canaux utilisés, dans le respect des chartes graphiques de chacun,
- Communiquer systématiquement au nom des deux parties prenantes pour toutes actions de communication en lien avec l'objet de la présente convention.

ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie jusqu'au 31/12/2024.

Chacune des parties se réserve le droit de mettre fin à la présente convention.

Fait à PAU, le.....en deux exemplaires

Madame JOUHANDEAUX Béatrice,
Adjointe en charge des solidarités
Vice-Présidente du CCAS

Monsieur LAPABE,
Vice-président de
France Alzheimer 64